

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE JOSSELIN

Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

PROCÈS-VERBAL
DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille huit, le seize du mois de mars, à 10 heures 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de JOSSELIN

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Joseph SEVENO, Daniel GRIGNON, Marie-Claude ALLAIN, Yves ALLIX, Jean-Pierre ASTRUC, Françoise BOUSSICAUD, Patrice CAMUS, Danielle COLINEAUX-JUGUET, Pascal COUE, Jacky GICQUEL, Gwénola GOURVELLEC, Martine GUILLAS-GUERINEL, Myriam HEDAN-DUPUIS, Nicolas JAGOUDET, Patrice LANCEREAU, Françoise LE BRETON, Denis LEFEVRE, Cédric NAYL, Pierre-Louis YHUEL

Absents :

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur SEVENO, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Yves ALLIX a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Madame BOUSSICAUD Françoise, la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs

C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue.

Il est vrai que les règles d'un protocole sont importantes, mais pour moi le 1er conseil municipal de ce nouveau mandat représente beaucoup plus.

C'est avec une émotion et beaucoup d'honneur que je déclare cette première séance ouverte.

Je souhaite, pour les 6 années à venir, que nous puissions collaborer en toute amitié, et toute sincérité, afin que l'esprit de confiance qui a régné lors du précédent mandat perdure, afin que les idées de chacun soient exprimées dans la liberté et le respect.

Les projets ne manquent pas, les engagements à prendre pour l'avenir de notre commune non plus. Les compétences et les expériences de chacun nous permettront d'œuvrer pour le bien de Josselin et de ses habitants qui nous ont donné leur confiance.

Durant notre mandat, « en l'an 2008 », nous aurons aussi le privilège de vivre le 1000^{ème} anniversaire de notre commune. De grandes festivités se préparent !!!
Ce sera l'affaire de tous les Josselinaises et Josselinais.

Mais, nous ne devons pas perdre de vue que nous sommes dans un monde qui bouge, avec des pays qui émergent, ne restons pas sur des acquis et des souvenirs, n'essayons pas de reconstruire une vie antérieure. Nous devons vivre au présent, préparer l'avenir et tenir le cap dans le choix de nos priorités.

Avant de conclure et de passer à l'ordre du jour qui prévoit l'élection du Maire et des Adjointes, je souhaite à tous les membres de ce conseil, à tous les personnels de la mairie, bon courage et bon travail pour la mandature qui s'ouvre aujourd'hui.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur Cédric NAYL et Madame Gwénola GOURVELLEC.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	18
e. Majorité absolue.....	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS ET LE NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Joseph SEVENO a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Sous la présidence de Monsieur SEVENO Joseph élu maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de cinq adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	18
e. Majorité absolue.....	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS ET LE NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

GRIGNON Daniel	dix sept voix	17
ALLIX Yves Une	1	

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur Daniel GRIGNON a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	18
e. Majorité absolue.....	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS ET LE NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

ALLIX Yves	dix huit voix	18
------------	---------------	----

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Monsieur Yves ALLIX a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	18
e. Majorité absolue.....	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS ET LE NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

YHUEL Pierre-Louis	dix huit voix	17
BOUSSICAUD Françoise	une voix	1

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Monsieur Pierre-Louis YHUEL a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	19
e. Majorité absolue.....	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS ET LE NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

Martine GUILLAS-GUERINEL	dix huit voix	19
--------------------------	---------------	----

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Madame GUILLAS-GUERINEL Martine a été proclamée quatrième adjoint et immédiatement installée.

3.5. Élection du conseiller municipal délégué

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	17
e. Majorité absolue.....	9

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS ET LE NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

Jacky GICQUEL	dix sept voix	17
---------------	---------------	----

3.5.4. Proclamation de l'élection du conseiller municipal délégué

Monsieur Jacky GICQUEL a été proclamé conseiller municipal délégué et immédiatement installé.

3.6. Élection du conseiller municipal délégué

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	18
e. Majorité absolue.....	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS ET LE NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

Françoise LE BRETON	dix huit voix	17
Patrice LANCEREAU	une voix	1

3.6.4. Proclamation de l'élection du conseiller municipal délégué

Mademoiselle Françoise LE BRETON a été proclamée conseillère municipale déléguée et immédiatement installée.

4. Observations et réclamations

Néant

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 Mars 2008 à 11 heures 35 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire

Le conseiller municipal
le plus âgé

Le secrétaire

Les assesseurs

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE JOSSELIN

Titulaires Suppléants

Joseph SEVENO Jean Pierre ASTRUC

Daniel GRIGNON Françoise LE BRETON

Yves ALLIX Nicolas JAGOUDET

Pierre-Louis YHUEL Denis LEFEVRE

Martine GUILLAS Patrice CAMUS

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CENTRE DE SECOURS

Titulaires

Joseph SEVENO

Gwénola GOURVELLEC

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CAMPING DU BAS DE LA LANDE (4 titulaires – 4 Suppléants)

Titulaires Suppléants

Daniel GRIGNON

Patrice CAMUS

Pierre-Louis YHUEL

Danielle COLINEAUX-JUGUET

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU MORBIHAN

Titulaires

Yves ALLIX

Nicolas JAGOUDET

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres élus du Conseil Municipal Membres désignés par le Maire

Joseph SEVENO *****

Martine GUILLAS-GUERINEL Représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Myriam HEDAN-DUPUIS Représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF

Françoise LE BRETON Représentant des associations des retraités et des personnes âgées du Morbihan

Patrice CAMUS Représentant des associations de personnes handicapées du Morbihan

Patrice LANCEREAU Personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Gwénola GOURVELLEC Personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE AMPERE

Titulaires

Jacky GICQUEL

Patrice LANCEREAU

Daniel GRIGNON

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MAX JACOB

Titulaires

Jacky GICQUEL

Patrice LANCEREAU

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL LOCAL

Titulaires

Monsieur SEVENO

Jacky GICQUEL

Martine GUILLAS-GUERINEL

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL DE PLOERMEL

Titulaire

Myriam HEDAN- DUPUIS

- MISSION LOCALE DE PLOERMEL

Titulaires

Danielle COLINEAUX-JUGUET (élu référent)

Cédric NAYL

Françoise LE BRETON

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ASSOCIATIONS

- BASSIN VERSANT OUST MOYEN

Titulaire Suppléant

Pascal COUE Gwénola GOURVELLEC

- PETITES CITES DE CARACTERE

Titulaires

Daniel GRIGNON

Marie Claude ALLAIN

Françoise BOUSSICAUD

- OFFICE DE TOURISME

Titulaire

Danielle COLINEAUX-JUGUET

- D'UNE RIVE A L'AUTRE

Titulaires

Pierre-Louis YHUEL

Denis LEFEVRE

Françoise BOUSSICAUD

- CANAUX BRETONS

Titulaire

Denis LEFEVRE

Pierre-Louis YHUEL

Françoise BOUSSICAUD

- ASSOCIATION COMITE DE JUMELAGE DE TARD

Titulaire Suppléant

Daniel GRIGNON Françoise BOUSSICAUD

DESIGNATION DES AUTRES DELEGUES DE LA COMMUNE

- COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

ELU AGENT

Jacky GICQUEL Marie Armelle THOMAS

- DELEGUES POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

- Le Maire ou son représentant

- 1 représentant de la Préfecture

- 1 représentant du Tribunal de Grande Instance

Titulaire

Joseph SEVENO

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

TITULAIRES SUPPLEANTS

Monsieur SEVENO

Yves ALLIX Jacky GICQUEL

Pierre-Louis YHUEL Françoise BOUSSICAUD

Jean Pierre ASTRUC

NOMINATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

TITULAIRE

Jacky GICQUEL

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire, les adjoints, et le conseiller municipal délégué sont membres de droit de toutes les commissions municipales.

Chaque commission est présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

- Administration générale, ressources humaines et financières
Joseph SEVENO, Jean-Pierre ASTRUC, Martine GUILLAS-GUERINEL, Nicolas JAGOUEDET, Denis LEFEVRE, Françoise BOUSSICAUD, Jacky GICQUEL
- Urbanisme, communication, jumelages
Daniel GRIGNON, Danielle COLINEAUX-JUGUET, Marie Claude ALLAIN, Patrice LANCEREAU, Pascal COUE, Joseph SEVENO, Françoise LE BRETON, Jean-Pierre ASTRUC, Nicolas JAGOUEDET
- Aménagement, environnement et gestion des biens communaux
Yves ALLIX, Patrice CAMUS, Nicolas JAGOUEDET, Pascal COUE, Jacky GICQUEL, Cédric NAYL, Pierre-Louis YHUEL, Marie Claude ALLAIN, Françoise BOUSSICAUD
- Développement, patrimoine, culture et tourisme (1)
Pierre-Louis YHUEL, Myriam HEDAN-DUPUIS, Danielle COLINEAUX-JUGUET, Yves ALLIX, Gwénola GOURVELLEC, Daniel GRIGNON, Denis LEFEVRE, Marie Claude ALLAIN, Françoise BOUSSICAUD, Françoise LE BRETON, Pascal COUE
- Actions sociales (2), santé (3) sports et loisirs*
Martine GUILLAS-GUERINEL, Cédric NAYL, Patrice LANCEREAU, Gwénola GOURVELLEC, Myriam HEDAN-DUPUIS, Françoise LE BRETON, Patrice CAMUS
- Commission des Marchés
 - Président : Jacky GICQUEL
 - Membres : Daniel GRIGNON
Patrice CAMUS
Pierre-Louis YHUEL
2 représentants des commerçants ambulants
1 représentant des commerçants sédentaires (non élu municipal)
- Commission Extra Municipale des Jumelages avec Alzey et Quiberon
 - Daniel GRIGNON
 - Marie Claude ALLAIN
 - Danielle COLINEAUX-JUGUET
 - Françoise BOUSSICAUD
 - Myriam HEDAN-DUPUIS
 - Nicolas JAGOUEDET
 - Cédric NAYL
 - Gwénola GOURVELLEC

Ces commissions pourront fonctionner en sous-commissions ou commissions extra-municipales sous la

présidence du référent-élu ;

- (1) Cette commission aura en charge de façon plus particulière :
 - la continuité de l'expérimentation « artisans d'art au cœur de la cité »
 - le projet « EAU » dans le cadre des programmes européens leader, rivers-cape et du P.E.R n°2

- (2) Inter-commissions, Sous la responsabilité de l'Adjoint à l'urbanisme, la commission n°5 aura pour mission avec la commission n° 2 de concevoir les 10 logements sociaux au Hameau de Bellevue.

- (3) Cette commission aura en charge de concevoir (avec la CCPJ), entre autres :
 - la maison pluridisciplinaire de SANTE
 - les modes de gardes, la petite enfance, les ados....
 - les actions de prévention santé, (notamment avec le Pays).